

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

SÉANCE DU 15 MAI 2025

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2025_024

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance : 19 +
3 pouvoirs

Date de publication : 16 mai 2025

Le **15 mai 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite les 7 mai 2025 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme DELOT, Mme WILLEMS, Mme GRUET, M. TIRARD,
Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme COUDERT,
M. LEFEVRE M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES,
M. SERRE, M. LECOMPTE, Mme GROENTZINGER,
M. DELECOLLE,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir à
M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à
Mme DELOT, Mme ÉTIENNE pouvoir à Mme SEUVRE

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, M. LANGLOIS,
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme COUDERT et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**RENOUVELLEMENT URBAIN -
ACQUISITION D'UNE PARCELLE
4 rue de Chèvre**

Visas :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des propriétés des personnes publiques ;

VU les échanges intervenus entre Monsieur le Maire et les Indivis COLLADO

Exposé des motifs :

CONSIDERANT l'état de péril des immeubles sis 4 rue de Chèvre et les procédures de mises en sécurité en cours,

CONSIDERANT que la commune souhaite détenir la maîtrise foncière de la parcelle cadastrée AT 207 sise 4 rue de Chèvre afin de permettre la mise en sécurité définitive des immeubles,

CONSIDERANT que cette parcelle compte 55 m²,

CONSIDERANT que la commune a émis une proposition d'acquisition aux propriétaires de l'immeuble et que ces derniers ont fait savoir qu'ils acceptaient la proposition à hauteur de **SIX MILLE CINQ CENT EUROS (6 500 €)** à laquelle il conviendra d'ajouter les taxes et frais de notaire

CONSIDERANT que les actes seront reçus par Me MILLARD,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

POURSUIT l'acquisition de la parcelle AT 207 pour la somme de **SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (6 500 €)** hors taxe et hors frais de notaire ;

DIT que les actes seront reçus par Me MILLARD ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à cette transaction ;

DÉCIDE que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 16 mai 2025
Le Maire, Yves DELOT,

